

RAPPORT N° 95/4-31
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE
A SAINT-FRANCOIS 7EME

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Pour améliorer l'accueil des administrés et des associations du secteur de Saint-François 7ème, la Ville envisage de faire construire une Salle Polyvalente de 250 m² au Chemin de l'Ecole.

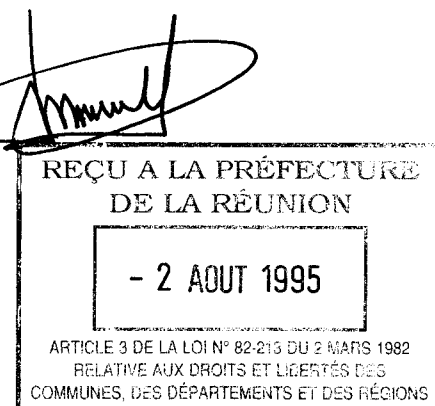
Le projet à l'étude est estimé à 1 200 000 F (crédits prévus au Chapitre 900-900 / Article 232-005).

Je vous demande :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
 - * à lancer un appel d'offres ouvert ;
 - * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 95/4-31
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juillet 1995

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE
A SAINT-FRANCOIS 7EME**

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/4-31 du Maire ;

Vu le rapport de Christian PROMI, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de Saint-François, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

La Commission Entreprise Municipale / Finances a émis un avis favorable. Elle a attiré l'attention sur le fait que le coût prévisionnel devra être complété compte tenu notamment de la nécessité de prévoir des travaux d'insonorisation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction d'une Salle Polyvalente à Saint-François 7ème pour un coût estimé à 1 200 000 F -crédits prévus au Chapitre 900-900 / Article 232-005 du Budge 1995-.

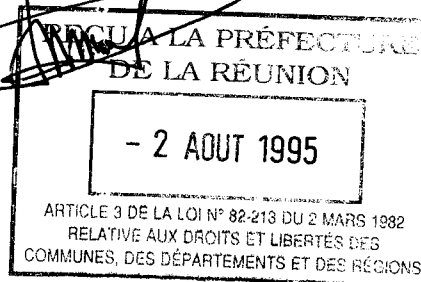
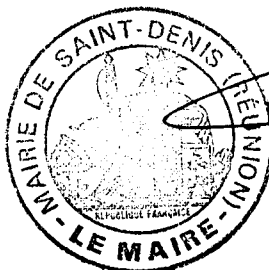
ARTICLE 2

Autorise le Maire :

- * à lancer un appel d'offres ouvert ;
- * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL, 1995

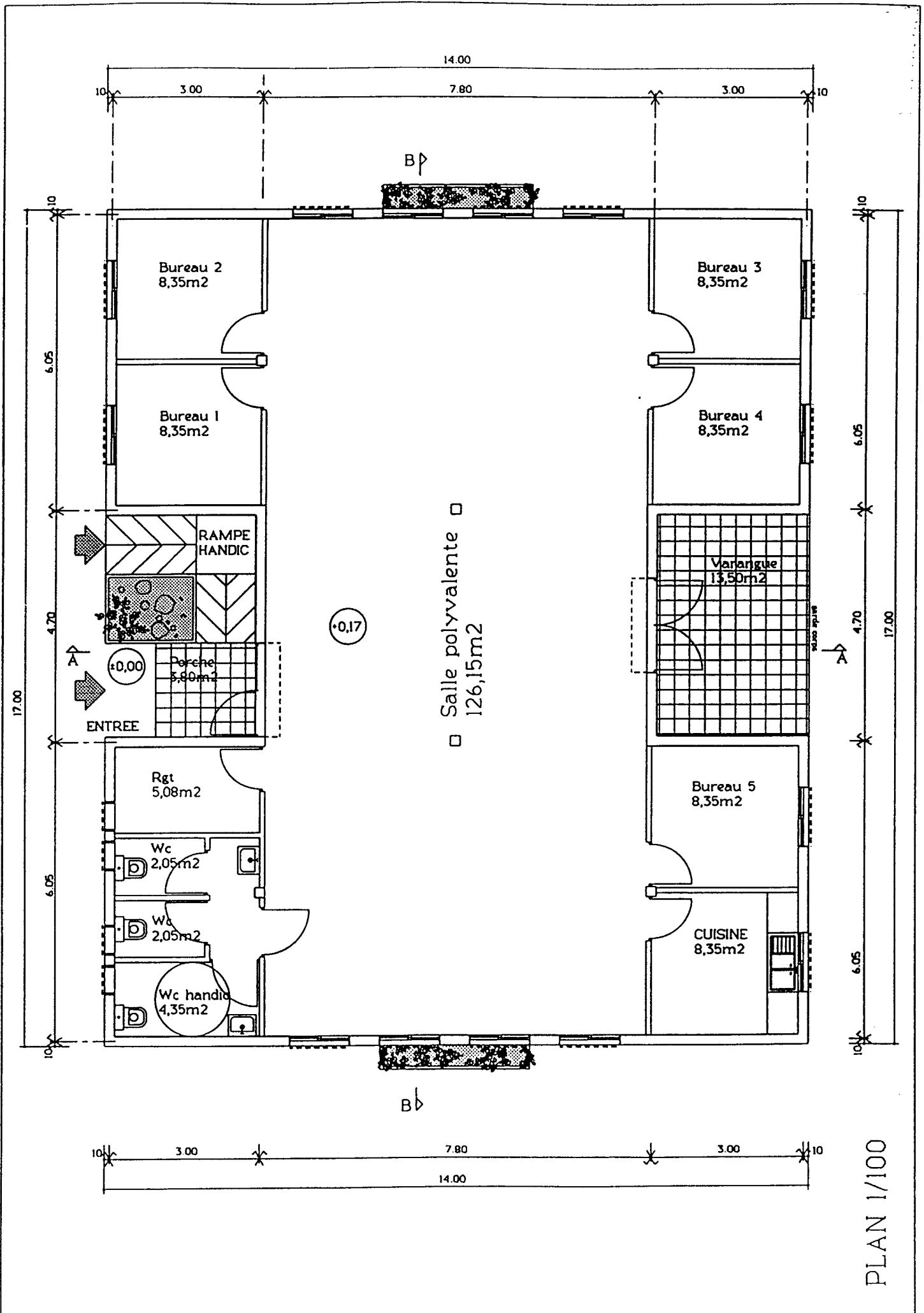
LE MAIRE
Michel TAMAYA



PLAN DE SITUATION
1/5000



1/5000



PLAN 1/100